

**Conférence du Mardi 3 juin 2003 à 9 h 30**

**Léopold BRAGARD**  
Administrateur  
Université de Liège (Belgique)

**« L'évaluation des institutions universitaires  
en Belgique francophone »**

Le 14 novembre 2002, le Parlement de la Communauté française de Belgique a adopté un Décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Communauté française.

Ce décret est paru au Moniteur belge le 9 décembre 2002.

L'absence jusqu'à cette date d'organisme officiel d'évaluation des institutions universitaires francophones de Belgique n'a pas empêché ces universités de se soumettre sur une base volontaire à différents types d'évaluation, le plus souvent selon des standards internationaux.

## Chapitre 1. EVALUATION PAR DISCIPLINE

---

En 1998, le Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique (CREF) a décidé de mener un programme d'évaluation de la qualité de l'enseignement dans les institutions universitaires de la Communauté française de Belgique (DELPORTE e.a., 2001). Il s'agit d'évaluer, pour les différentes filières d'études, l'enseignement (essentiellement les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> cycles), la recherche et la citoyenneté à partir des objectifs définis par ces filières d'études, des moyens humains et matériels dont elles disposent et mis en œuvre pour y parvenir ainsi que de mesurer si les objectifs déclarés sont effectivement rencontrés.

L'évaluation par discipline est basée sur :

- la rédaction par chaque entité concernée d'un rapport d'auto-évaluation
- une visite in situ par un groupe d'experts extérieurs chargé de rédiger un rapport final après une rencontre avec tous les acteurs locaux (de l'enseignant au préparateur en passant par l'étudiant et le personnel administratif).
- ce groupe d'experts est également chargé de la rédaction d'un rapport de synthèse portant sur l'ensemble de chaque discipline scientifique concernée en Communauté française de Belgique.

Ce processus d'évaluation par discipline est aujourd'hui largement entamé au sein de l'ensemble des institutions universitaires francophones de Belgique. Les disciplines suivantes ont d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation : sciences économiques, sciences de gestion, sciences agronomiques et sciences appliquées (en 1999-2000), biologie, mathématiques, philologie romane et philologie germanique (en 2000-2001), droit, sciences psychologiques et physique (en 2002-2003). En 2003-2004, les filières chimie, pharmacie ainsi que sciences politiques et administration publique recevront les experts tandis que information et communication, criminologie, sociologie et informatique rédigeront leur rapport d'auto-évaluation.

Certaines institutions se soumettent en outre sur une base volontaire à des évaluations par discipline à l'échelle européenne ou internationale en faisant appel à des organismes tels que

- le réseau des Facultés de Médecine francophone (CIDMEF), programme pointu visant à analyser les programmes d'études et les dispositifs pédagogiques
- l'Association européenne des Etablissements d'enseignement vétérinaire (la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Liège a procédé à son auto-évaluation en 2000-2001)
- l'European Foundation for Management Development (EFMD) et son label EQUIS (European Quality Improvement System)

## Chapitre 2. EVALUATION INSTITUTIONNELLE PAR L'E.U.A.

---

Certaines universités francophones belges ont décidé de se soumettre sur une base volontaire au programme européen d'évaluation de la qualité au niveau institutionnel mis sur pied par la Conférence des Recteurs Européens (C.R.E.) devenue l'Association Européenne de l'Université (E.U.A.). Ces évaluations n'aboutissent pas à une accréditation mais ont pour objectif de conduire à une amélioration des « bonnes pratiques ».

Dans son rapport annuel 2002, l'E.U.A. annonçait 668 membres en Europe (634 institutions d'éducation supérieure et 34 conférences nationales des Recteurs) à travers 45 pays.

Dans son répertoire 2002, on trouve, parmi ces membres, les institutions francophones suivantes :

- pour la Belgique, 6 des 9 institutions francophones
- pour la France, 52 universités
- pour la Suisse, 5 institutions francophones
- auxquelles s'ajoute un membre luxembourgeois.

Les services proposés par l'E.U.A. à ses membres sont les suivants :

- Programmes d'évaluation institutionnelle
- Organisation de séminaires de gestion
- Organisation de conférences thématiques
- Appui académique à ses membres du sud-est de l'Europe
- Suivi des discussions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)
- Liens avec des partenaires d'autres régions du monde
- Publications.

Le programme d'évaluation institutionnel mis en place par l'E.U.A. a pour objectifs de préciser le profil et les objectifs de l'institution évaluée, de mettre en évidence ses atouts et ses problèmes et de suggérer des solutions à ces problèmes.

Ce programme comporte la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation, la visite sur place d'une commission d'experts, la présentation par ces experts d'un rapport oral au terme de la visite et la rédaction d'un rapport final par ces mêmes experts. Les institutions évaluées peuvent en outre demander une évaluation de suivi. Ce processus de suivi doit permettre à ces institutions de vérifier si les modifications intervenues ont eu un réel impact sur le développement de l'université, de faire le point sur les stratégies de changement mises en place au terme de l'évaluation et d'adapter si nécessaire les recommandations par de nouveaux développements et réformes au sein de l'institution et de son environnement.

Depuis le lancement du programme en 1994, 82 universités de 32 pays européens ont fait appel à cette évaluation. 19 d'entre elles ont en outre demandé une évaluation de suivi. Ce score est encore assez réduit en comparaison avec le nombre d'institutions membres de l'E.U.A. Pour 2002, 12 institutions ont été évaluées et 3 ont eut recours à l'évaluation de suivi.

Parmi les universités évaluées ne figurent que 6 universités francophones :

- 3 universités françaises (Paris 12 - Val de Marne, Paris X - Nanterre, université de Franche-Comté Besançon)
- 3 universités belges (les 3 universités francophones complètes : Bruxelles, Louvain et Liège).

Les pays ayant le plus recouru au programme d'évaluation de l'E.U.A. sont l'Italie (9 universités), le Portugal (7 universités), la Grèce (6 universités) et l'Espagne (6 universités).

Hors Europe, 3 universités brésiliennes, une université chilienne et une université sud-africaine ont également été évaluées par l'E.U.A.

A titre d'illustration figure en annexe une description du processus d'évaluation institutionnelle et du processus d'évaluation de suivi de l'université de Liège par l'E.U.A.

## Chapitre 3. EVALUATION INSTITUTIONNELLE PAR LA BELGIQUE FRANCOPHONE : L'AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE

---

S'inspirant du Comité National d'évaluation français, la Belgique francophone vient de se doter, à la date du 1/01/03, d'une Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. C'est en effet le 14 novembre 2002 que le Parlement de la Communauté française de Belgique a adopté un :

### **Décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.**

Ce décret est paru au Moniteur belge le 9 décembre 2002.

Cette agence est composée de 25 membres. Présidée par le directeur général de l'enseignement non obligatoire, elle compte des représentants des corps enseignant, scientifique et administratif ainsi que des étudiants des universités et hautes écoles, des représentants des organisations syndicales et des représentants des milieux professionnels, sociaux et culturels. Ces membres sont nommés par le Gouvernement pour une période de quatre ans (hormis les étudiants, désignés pour deux ans).

L'Agence a pour missions de :

- représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur
- favoriser la mise en œuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité au niveau de chaque établissement
- susciter des propositions à adresser au monde politique en vue d'améliorer la qualité
- veiller au respect des procédures d'évaluation
- établir la liste des experts
- faire toute proposition utile en la matière.

Le processus d'évaluation prévu est le suivant :

- dans chaque institution, une commission chargée de l'évaluation interne (commission comprenant des membres des différentes composantes de l'institution, étudiants compris) est constituée par la direction et rédige un rapport d'évaluation interne, rapport transmis au président de l'Agence. Ce rapport comprend :

- un descriptif des objectifs des programmes d'études et des moyens pour les atteindre
  - le cas échéant, un descriptif des objectifs des programmes de recherche
  - un relevé des points forts et des points faibles
  - la détermination des moyens d'amélioration
  - une série d'informations sur les caractéristiques de l'institution (programmes, étudiants, personnel, ..., l'analyse des forces et faiblesses, des opportunités et des risques) ;
- un comité d'experts est désigné pour chacun des cursus ou des modalités particulières évalués. Ce comité reçoit le rapport interne, se rend dans chaque institution et fait rapport au président de l'Agence et à la direction concernée. Il rédige un rapport transversal qui est remis à l'Agence ;
  - l'Agence dégage, dans le rapport final, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, des conclusions, recommandations et suggestions. Ce rapport final ne mentionne pas les institutions auxquelles correspondent les différents éléments qui y sont repris. Ce rapport est remis au Ministre compétent, au Gouvernement de la Communauté française et aux organismes impliqués dans l'évaluation ;
  - le Gouvernement détermine les suites à donner au rapport final.

## Références

DELPORTE Ch., COIGNOUL F., CONTI C., DE KEYZER I., KOKKELKOREN E., MOORTGAT J.L., VANHEREWEGHEM JL, L'accréditation en communauté française de Belgique, Document de travail- CREF - 24/09/01.

E.U.A., Annual report 2002 - Rapport annuel 2002

E.U.A., Directory 2002 - Répertoire 2002

## **Annexe : Processus d'évaluation institutionnelle de l'université de Liège réalisée par l'E.U.A.**

---

En juillet 1998, le Conseil d'administration de l'université de Liège a approuvé la proposition de son recteur de soumettre l'université de Liège (ULg) à la procédure d'évaluation institutionnelle de la Conférence des Recteurs de l'Association des Universités européennes (C.R.E. devenu E.U.A.). Il a constitué à cet effet un comité de pilotage chargé de rédiger un rapport d'auto-évaluation, première étape du processus. Ce comité comptait 15 membres : le recteur, le vice-recteur, l'administrateur, trois professeurs dont deux doyens de faculté, un représentant du personnel scientifique, un représentant du personnel administratif, deux représentants des étudiants, deux directrices d'administration, la secrétaire scientifique du Conseil général des études et deux membres de l'administration chargés de l'élaboration du rapport et du secrétariat des réunions.

Ce comité de pilotage a déposé son rapport d'auto-évaluation en décembre 1998. Ce rapport comportait les chapitres suivants :

### **■ Chapitre I : objectifs et contraintes.**

---

Ce premier chapitre présentait :

- la description des objectifs poursuivis en matière d'enseignement, de recherche, de citoyenneté, d'organisation, de financement, de société et d'intégration européenne et internationale
- les incitants et contraintes en matière de législation et de politiques publiques, (enseignement, financement, étudiants, personnel, recherche), en matière de marché de l'emploi, d'environnement général, d'infrastructures, de taux d'encadrement, de politique du personnel, de gestion financière de l'institution, de bibliothèques et d'informatique.

### **■ Chapitre II : culture de qualité**

---

On y trouve une présentation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs (organisation générale, enseignement, recherche, citoyenneté) et les méthodes utilisées pour la vérification de la mise en œuvre des objectifs de qualité.

### **■ Chapitre III : capacités de développement**

---

Cette capacité est analysée au niveau de la politique générale, des perspectives de développement en matière d'enseignement, de recherche et de citoyenneté.

La Commission internationale d'évaluation était composée d'un ancien recteur de l'université de Genève, président de la Commission, d'un ancien recteur de l'université de Stockholm, du président de l'université d'Eichstätt et de l'ancien secrétaire général de l'université de Lausanne, secrétaire de la Commission.

Les démarches suivantes ont été exécutées par la Commission :

- étude du rapport d'auto-évaluation
- visite préliminaire à Liège du 27 au 29 janvier 1999
- visite d'évaluation à Liège du 27 au 30 avril 1999

- présentation aux autorités universitaires, en présence des membres du comité de pilotage et des directeurs d'administration, du rapport oral par le président le 30 avril 1999
- rédaction du rapport d'évaluation par le secrétaire sur la base des conclusions tirées par la Commission et du rapport oral (juin 1999).

Le rapport d'évaluation présente :

- le profil et les objectifs de l'Université de Liège
- ses atouts
- ses principaux problèmes
- des suggestions
- une conclusion.

Ce rapport écrit n'a été diffusé qu'aux doyens de faculté. Néanmoins, le recteur y fit de larges échos lors d'une réunion du conseil académique et fit une communication à ce propos devant son conseil d'administration.

Je me limiterai, pour ma part, à la lecture de la conclusion :

***« Institution européenne située au cœur du Continent, l'ULg porte en elle des atouts d'une université de premier rang. La commission exprime l'espoir que le présent rapport saura contribuer à faire de l'ULg l'institution qu'elle entend devenir : une université bien gérée, responsable vis-à-vis de ses étudiants comme de la collectivité, novatrice du point de vue de l'enseignement, ouverte sur l'étranger, polyglotte, rayonnante et participant pleinement à l'essor de la science et de la recherche au niveau international. »***

Comme signalé ci-dessus, les universités évaluées par l'E.U.A. ont la possibilité de recourir à un processus de suivi de l'évaluation.

L'université de Liège fit appel à ce processus en 2001-2002.

La commission d'experts de l'E.U.A. pour le suivi était composée du président de la Commission d'évaluation, du recteur de l'université autonome de Barcelone et de la « manager programme » de l'E.U.A.

Le processus de suivi s'est déroulé de la manière suivante :

- rédaction d'un rapport d'auto-évaluation du suivi par un comité de pilotage
- visite des experts à Liège du 28 au 30 mai 2002
- rapport oral des experts aux autorités de l'université le 30 mai 2002
- envoi du rapport de suivi de l'équipe des experts en septembre 2002.

Ici aussi, je me contenterai de vous donner lecture de la conclusion du rapport de suivi :

Un avenir « souriant » sera réservé aux universités qui auront suivi une stratégie de développement fondée sur la connaissance de leurs forces et de leurs faiblesses. Il faut donc :

- s'adapter en anticipant
- adopter une stratégie globale, et agir en conséquence
- être flexible
- s'intéresser au détail et à la communication.

L'ULg semble bien placée à cet égard et est encouragée à poursuivre l'effort qu'elle a entrepris.